#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022- 0434 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 025-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-018/PRES du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°6919-BF et TF0B5740 et de don n°TF0B5738 et n°TF0B5740, signés le 14 juillet 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet de déploiement du Solaire à large échelle et électrification rurale (SOLEER)

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 1<sup>er</sup> mars 2022;

Vu la lettre n°2022-035/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 27 juin 2022 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n° 025-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-018/PRES du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°6919-BF et TF0B5740 et de don n°TF0B5738 et n°TF0B5740, signés le 14 juillet 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet de déploiement du Solaire à large échelle et électrification rurale (SOLEER);

## **DECRETE**

Article 1:

Est promulguée la loi n° 025-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-018/PRES du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°6919-BF et TF0B5740 et de don n°TF0B5738 et n°TF0B5740, signés le 14 juillet 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet de déploiement du Solaire à large échelle et électrification rurale (SOLEER).

## Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

del.

BURKINA FASO

=-=-=-=
UNITE-PROGRES-JUSTICE

=-=-=-=
ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE

**TRANSITION** 

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

## LOI N°025-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-018/PRES DU 1er OCTOBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE CREDIT N°6919-BF ET TF0B5740 ET DE DON N°TF0B5738 ET N°TF0B5740, SIGNES LE 14 JUILLET 2021 A OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEPLOIEMENT DU SOLAIRE A LARGE ECHELLE ET ELECTRIFICATION RURALE (SOLEER)

#### ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 16 juin 2022 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-018/PRES du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°6919-BF et TF0B5740 et de don n°TF0B5738 et n°TF0B5740, signés le 14 juillet 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet de déploiement du Solaire à large échelle et électrification rurale (SOLEER).

## Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 16 juin 2022

Pour le Président le l'Assemblée législative de transition, le Premier Vice-président Le Président

Le Secrétaire de Séance

Lassina OUEDRAOGO

